

**Instruction d'emploi selon § 14 Décret sur les subst. dangereuses,**

Bâtiment:	Lieu de travail
Entreprise/Service:	Activité
Date/libéré:	Date de saisie

**SUBSTANCES DANGEREUSE / DÉSIGNATION DE PRODUIT****Nital (3%)****LES DANGERS POUR HOMME ET ENVIRONNEMENT****Facilement inflammable**

Facilement inflammable.

Réagit au contact des bases (lessives). Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air. Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

**MESURES DE PROTECTION, RÈGLES DE CONDUITE**

Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Prévoir un sol résistant aux acides. Ne pas stocker avec des agents oxydants. Ne pas stocker avec des solutions alcaliques. Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé. Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. Lunettes de protection. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs.

Protection des mains: Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374).

**COMPORTEMENT EN CAS DE DANGER**

Téléphone:



Agent d'extinction approprié: Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Veiller à assurer une aération suffisante. Sol très glissant suite au déversement du produit.

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**PREMIERS SECOURS MESURES**

Téléphone:



**Après ingestion:** Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**Après inhalation:** Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

**Après contact cutané:** En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux:** En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Indications générales:** En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

**CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Téléphone:

**Instruction d'emploi selon § 14 Décret sur les subst. dangereuses,**

Bâtiment:	Lieu de travail
Entreprise/Service:	Activité
Date/libéré:	Date de saisie

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur. Eliminer comme déchet dangereux. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.  
Catalogue européen des déchets (recommandé): 070104\*